



DECISION N° 2023 - J046

**Marché de prestation de services entre la Ville de Perpignan et Blandine Margoux pour assurer un atelier d'écriture "Identités valides" dans le cadre de Visa Off à la Médiathèque de Perpignan**

Direction de la Culture  
Médiathèque

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L. 2122-23 et L. 2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

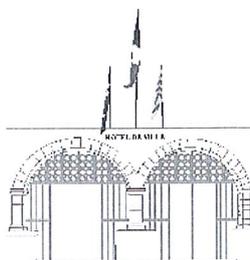
Vu l'article R2122-8 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence pour répondre à un besoin dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un atelier d'éducation artistique et culturelle sous la forme d'un atelier d'écriture sur le thème « identités valides » à l'occasion de ses activités dans le réseau des bibliothèques de la Ville ;

## DÉCIDE

### **Article 1**

La Ville de Perpignan conclut une convention de prestation de service avec Mme Blandine Margoux, ci-après désignée « le prestataire », pour assurer un atelier d'écriture « Identités valides », le samedi 23 septembre 2023 de 14h à 17h à la Médiathèque de Perpignan.



## **Article 2**

La Ville de Perpignan s'engage à verser au prestataire, sur présentation d'une facture, à l'issue de la prestation, la somme 180,00 € HT (cent quatre-vingt euros) TVA non applicable.

## **Article 3**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **12 SEP. 2023**

ID Télétransmission :

Accusé reçu le :

Affiché le :

**066-216601369-20230912-178202-AU-JJ**

**12 SEP. 2023**

**12 SEP. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

